

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme MARTIN, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI (arrivée à 19h10), M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme ROUVEYRE, conseillère municipale, par M. PRADOUX Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme PETROFFE, conseillère municipale, par M. HAMMOUMI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. HAMMOUMI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 27.03.2025	

---0000000---

N° 2025.27

**ACQUISITION DE PARCELLES SISES 7 RUE DU COMMANDANT GENNEAU
CADASTREE SECTION AN N°495 & 4 IMPASSE HUGUES LE GRAND
CADASTREE SECTION AN N°496**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- La Ville de Provins a engagé un programme pluriannuel d'aménagement dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) « Petites Villes de demain » et a approuvé le projet d'OPAH-RU 2024-2029.
- Les consorts STARCZALA propriétaires indivis des parcelles cadastrées AN n° 495 située 7 rue du Commandant Genneau et AN n° 496 située 4 impasse Hugues Le Grand d'une superficie totale de 303 m², ont manifesté leur intention de les vendre à la collectivité au prix net vendeur de 87 000 € (Quatre-vingt-sept Mille euros).
- Vu, l'avis des domaines en date du 26 novembre 2024
- Les frais d'actes inhérents à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- Considérant l'intérêt que représente l'emplacement de ces terrains aux vues du périmètre de l'ORT et de l'OPAH-RU.
- Il est proposé d'en faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (30 voix "pour"),

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts STARCZALA, cadastrées AN N°495 et N°496, situées 7 rue du commandant Genneau et 4 impasse Hugues Le Grand – au prix net de vendeur de 87 000€ (Quatre-vingt-sept Mille euros).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Collectivité ;
- ⇒ D'inscrire la dépense au budget de la Commune;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 8.04.2025 Réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 8.04.2025



Département
SEINE ET MARNE

Commune
PROVINS

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 15/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Annexe à la délibération n° 2025.21
en date du 6.04.2025

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 bd Champlain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél - fax

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

